LE PARC ?

« Cadre de Vie » - Edition spéciale Cahier des Charges

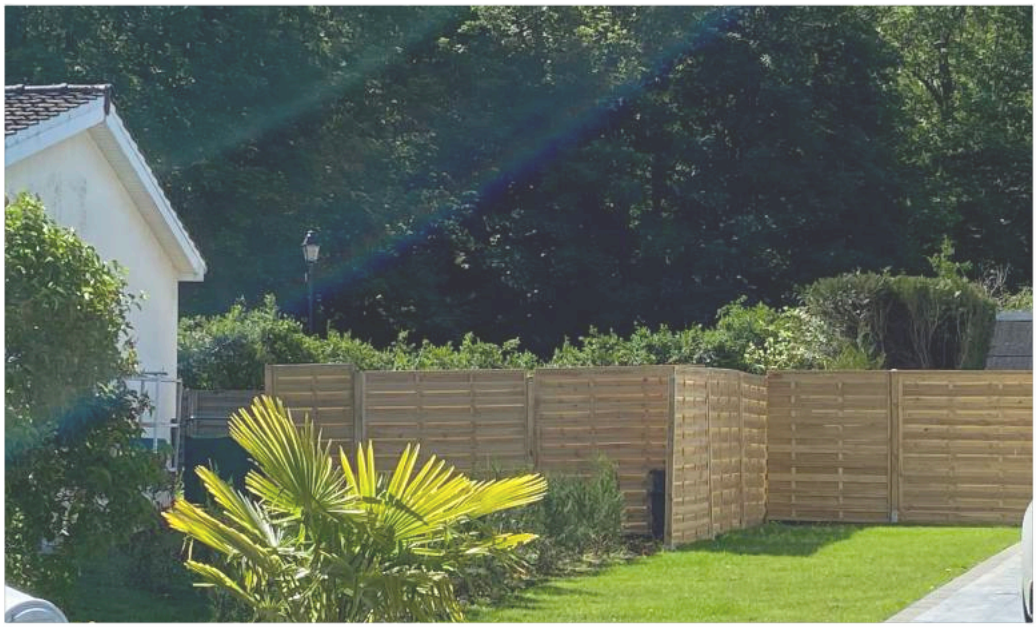

Ce n'est pas cela qui nous a fait venir

LE PARC n'est pas une simple copropriété, c'est un bien commun qui « de facto » lie tous les propriétaires de par son statut d'AFUL

Ce qui nous a fait venir habiter ici ?

1

LE CADRE PAYSAGÉ OUVERT

Maisons individuelles sur terrain sans barrière

2

LE CENTRE DE LOISIRS

Tennis, piscine, snack, jeux pour enfants

3

LES PARTIES COMMUNES

Forêts, prés, étangs

des brise-vues en bois qui cassent l'harmonie et enlaidissent l'environnement

des haies en façade qui rompent le cadre paysagé ouvert

des descentes de garage qui bétonnent le cadre de vie

DES REGLES COMMUNES DE VIE

Acceptées de fait par notre venue ici, achat ou location, elles sont là pour garantir la continuité de ces 3 atouts: Cadre paysagé, Centre de Loisirs, Parties Communes

Statuts, Cahier des Charges sont les textes fondamentaux qui régissent le cadre de vie dans notre résidence.

Votés par les propriétaires en Assemblées Générales ordinaires et extra-ordinaires, ils s'imposent du fait du cadre juridique qu'est l'AFUL à tous.

Le bureau de l'AFUL, composé de propriétaires bénévoles élus, est le garant de l'application de ces règles.

Ce fonctionnement existe depuis plus de 50 ans. Il concerne 601 papillons sur 105 hectares et plus de 2 000 personnes y vivent.

"DES NECESSAIRES ACTIONS DE CORRECTION INDIVIDUELLES CIBLEES"

voir Livret de traitement des non-conformités - www.leparcdelesigny.com

Après des actions d'explications … il est nécessaire maintenant de faire corriger les non-conformités au CDC. Elles concernent quelques lots sur quelques thèmes précis. 4 étapes ont été retenues en partant d'une 1ère lettre de demande de correction pour aller ensuite si besoin à une procédure devant le tribunal avec suspension à l'accès au CDL. Une convention a été signée avec un avocat spécialisé pour nous accompagner.

EN CONCLUSION

Voulons-nous garder cet endroit tel qu'il se compose et continuer à vivre en profitant pleinement des atouts qui nous sont offerts, atouts légués par nos prédécesseurs ?

Voir nos enfants et petits-enfants courir, faire du vélo sans danger ?

Partager des moments agréables avec des voisins, amis; se retrouver au Centre de Loisirs pour manger autour de la piscine ?

Le Parc est un tout.

Il ne tient qu'à nous de le garder et de profiter !